

Alerte sur la sécurité et les urgences médicales des salariés, du public et des invités au siège de France Télévisions

Liminaire FO • 23 mai 2023

Nous souhaitons relire un liminaire d'octobre 2022 :

“ Bonjour,

Nous voudrions évoquer le cas particulier d'un salarié, mais ce cas nous concerne tous et soulève – en l'absence de toute intention polémique et de toute surenchère - des interrogations très sérieuses sur le fonctionnement de l'entreprise et sur la sécurité des personnels.

*Ce JRI a été victime jeudi dernier (**le 20 octobre**) d'un accident vasculaire cérébral (AVC) et se trouve aujourd'hui hospitalisé en urgence en région parisienne.*

Il s'agit d'un AVC sérieux puisque ce JRI est atteint de troubles de la motricité dont nous espérons qu'il se remettra rapidement.

En quoi cela concerne France Télévisions ?

Avant de répondre à cette question, nous tenons à redire et à souligner que notre propos n'est pas polémique, que nous ne cherchons à accuser personne, mais bien plus à attirer l'attention de l'entreprise sur les procédures d'alerte dans ce type d'affaires qui concerne la santé des salariés.

Selon nos informations, ce salarié a manifesté dès jeudi matin, alors qu'il se trouvait encore chez lui, des troubles cognitifs susceptibles d'évoquer la survenance d'un AVC.

Il a néanmoins estimé qu'il était de son devoir de se rendre à son travail.

Vers 11 h 30, il a constaté un trouble de la vision qui l'a incité à descendre consulter au cabinet médical.

A partir de ce moment – et c'est là que nous formulons certaines interrogations – il a été reçu, semble-t-il, par une infirmière qui a procédé à une prise de sa tension et lui aurait recommandé de consulter son médecin traitant avant de le renvoyer vers son service, sans plus d'indications.

Dans l'après-midi, ce JRI a été envoyé en reportage lors duquel il a notamment été contraint au port de charges de matériel assez intenses.

Il est rentré chez lui le soir dans un état d'épuisement qui n'avait manifestement pas été détecté durant sa journée de travail.

C'est une fois arrivé à son domicile qu'il s'est effondré et a été transporté en urgence à l'hôpital Foch de Suresnes où il se trouve actuellement.

Comme nous le disions d'emblée, notre propos n'est pas de mettre en cause qui que ce soit.

Nous nous interrogeons cependant sur le déroulé des événements qui conduit au constat suivant : un salarié en train de développer un AVC peut rester une journée entière dans l'entreprise sans que son mal soit détecté, malgré une consultation au cabinet médical et être envoyé en reportage sur le terrain sans que son service ne soit manifestement informé ni des symptômes dont il se plaint, ni de la consultation effectuée quelques heures plus tôt.

Y a-t-il eu dysfonctionnement ? Nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer.

Mais nous tenions à vous informer de cet événement car nous ne pensons que cet enchaînement de circonstances à l'occasion d'un accident de santé d'un salarié relève simplement des aléas de la vie de l'entreprise et ne doit pas susciter une réflexion approfondie sur les procédures d'alerte et de prévention en vigueur."

FO invite tous les salariés de France télévisions, mais surtout la Présidence, la Direction Générale et particulièrement le Secrétaire Général de FTV à relire le Compte-Rendu du CSE d'octobre 2022.

Y-a-t-il eu une réflexion de la direction de FTV ? Un plan d'action avec des nouvelles procédures de sécurité a-t-il été mis en place, depuis octobre 2022 ?

Le CSE avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du siège de France Télévisions, a alerté depuis plusieurs années sur la désorganisation de la Direction de Sécurité et de la Sûreté. La direction, elle-même avait déclenché un audit interne source service, puis dernièrement le CSE a fait réaliser une expertise. Toujours pas de plan d'action !

Pourquoi le Secrétaire Général de France Télévisions, dont dépend la Direction de la Sécurité et de la Sûreté, n'a pas pris en considération, avec responsabilité, la résolution de ces dysfonctionnements et les conséquences sur la sécurité, la santé et la sûreté des salariés, du public, et des invités au sein du siège de France Télévisions.

Les élus FO demandent que le Secrétaire Général vienne, à ce CSE du mois de mai, nous rassurer sur la création d'une cellule de crise. Suite à un nouvel accident de santé au sein du siège de FTV fin avril de cette année, il est urgent de revoir ou d'appliquer l'ensemble des consignes et des procédures.

FO prendra toute sa part à ce travail collectif pour le bien-être, la santé et la qualité de vie au travail. Sur ce sujet, il n'y a pas de bon et mauvais côté de la table. Bien sûr, la responsabilité légale de la Direction de France Télévisions et de ses sous-traitants reste entière.